



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

---

RÈGLEMENT 109-2023 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 20 NOVEMBRE 2023**

  
M<sup>r</sup> Olivier Pelletier  
Greffier-adjoint